



***TOUS POUR SILLY  
VOTRE QUOTIDIEN,  
NOTRE PRIORITE***



***Osons innover pour faire de SILLY une  
commune moderne, conviviale et  
tournée vers l'avenir***



## **VOTRE QUOTIDIEN, NOTRE PRIORITE**

Avec la nouvelle mandature dont la composition mayorale sortira des urnes le 14 octobre prochain, Silly va devoir relever plusieurs défis de taille et se préparer à devenir une commune moderne et tournée vers l'avenir. D'importants dossiers devront être rapidement bouclés, notamment le plan de mobilité, le plan communal de développement rural, le règlement communal d'urbanisme, le plan communal d'urgence et d'intervention. Toutes ces nouvelles dispositions décidées par les autorités régionales et fédérales obligent aujourd'hui les communes à planifier leurs actions selon un ordre de priorité rigoureux. La tâche n'est pas aisée et nécessitera **la mise en place d'une équipe de femmes et d'hommes dynamiques, expérimentés et à l'écoute de ses concitoyens.**

L'étude citoyenne, menée l'an dernier par le Parti socialiste de Silly auprès des habitants de l'entité, avait déjà épinglé **la nécessité de mettre en chantier de nouveaux projets répondant aux demandes pressantes de la population** : la création de logements accessibles pour les jeunes ménages ou les personnes isolées, le renforcement d'équipements d'accueil pour la petite enfance, la mise en œuvre d'une politique de mobilité accordant une attention particulière à la sécurité des piétons et des cyclistes, l'ouverture de lieux de rencontres encadrés pour les adolescents, l'accroissement de l'offre de services pour les personnes âgées.

La population de Silly bouge, sa composition change et se diversifie, de nouveaux besoins émergent, en phase avec son évolution. Le PS de Silly y est attentif et n'envisage de mener à bien des politiques communales que si la population est associée à leur mise en œuvre.

Ce sont les habitants des villages qui donnent vie à notre entité, qui la construisent au quotidien et qui la façonnent à leur image.

**La nouvelle équipe mayorale devra dès le lendemain des élections s'ouvrir à la concertation, au dialogue et à l'écoute des sollicitations de ses citoyens.**

Pour préparer l'avenir, le PS de Silly vous propose aujourd'hui un programme fixant quelques grands axes de travail qui s'appuient sur le résultat de consultations citoyennes.

Le vote est un acte important qui engage la destinée de la commune pour six années. Chaque électeur est en droit de connaître en toute transparence ce que notre équipe défendra si vous lui faites confiance.

**Pour Silly, votez PS.** Aidez-nous à concrétiser vos souhaits par la force du dialogue et le dynamisme de l'expérience.

**Yves Van de Vloet**  
**Conseiller CPAS**  
**2<sup>ème</sup> sur la liste**

**Cécile Cuvelier**  
**Présidente de l'USC**  
**Tête de liste**



***POUR SILLY***  
***UNE COMMUNE PROCHE***  
***DE SES CITOYENS***



## DEVENIR UNE COMMUNE PROCHE DE SES CITOYENS



**Le PS propose de développer la transparence et l'efficacité de l'information à destination des citoyens.**

**1°/ en créant un guichet d'accueil unique pour vous informer et vous orienter en matière de réglementation communale (permis d'environnement, primes, règlement général de police, emploi, garderies, écoles ...).**

Trop souvent, le citoyen est renvoyé aux dédales des administrations locales, régionales, provinciales, fédérales.

Le guichet informera tout de suite de tout ce qui concerne la commune et orientera avec précision pour les autres demandes.

**2°/ en améliorant la visibilité des services communaux sur les supports destinés aux citoyens (site Internet, Silly info).**

L'enquête citoyenne menée l'année dernière a mis en évidence l'inadaptation du site communal, son manque de clarté, et l'absence d'informations actualisées.

« Silly infos » est de plus en plus assimilable à un journal publicitaire, exclusivement utilisé par la majorité sans que d'autres partis démocratiques puissent s'y exprimer.

La transparence du travail des élus doit se concrétiser par la mise à disposition sur le site communal des ordres du jour et des procès-verbaux des conseils communaux.

Un site accueillant et à jour pourra répondre aux questions des citoyens et les associer à des enquêtes sur les projets communaux.

Le citoyen devra, au-delà de l'obtention d'informations, être en mesure d'entreprendre des démarches administratives en ligne (demande de documents, dossier personnel, etc...).

Autre point d'intérêt pour le site communal, **le co-marquage, service proposé par la Région Wallonne** qui permet d'enrichir le site internet avec le contenu des sites régionaux.

Tout avantage pour le visiteur qui ne devra plus consulter plusieurs sites pour trouver une réponse complète à ses questions (permis, autorités compétentes, etc...).

**Un baromètre de satisfaction** des attentes des usagers devra être réalisé au moins trois fois sur la mandature pour permettre à la commune de s'adapter aux besoins et attentes des citoyens.

**3°/ en veillant à la transparence et à la compréhension des décisions administratives notamment en matière de réglementation et de taxes.**

La complexité administrative est bien réelle et laisse aux citoyens un sentiment d'incompréhension. Par ailleurs, le jargon administratif et juridique n'est pas toujours évident à comprendre.

Certaines décisions ne sont pas motivées, les procédures de recours non expliquées.

Des informations relatives à l'utilisation des salles de la commune ou du prix des sacs poubelle, des heures de garderies sont apparues insuffisantes et manquant de clarté.



**Le PS propose de développer des espaces de rencontres et de convivialité dans chaque village.**

**1° / en créant des maisons communales de villages, lieux de médiation communale, de décentralisation des services à la population (état civil, CPAS,...) et d'hébergement d'associations locales.**

Silly est une commune très étendue, limitrophe d'Enghien, d'Ath, de Lens et de Soignies.

Il y a lieu de renouer avec la proximité pour faciliter le déplacement des personnes, en particulier, celles à mobilité réduite.

D'anciennes maisons communales, écoles, salles sont fermées ou ont été transformées.

La commune ne dispose que d'une seule salle pour se réunir, située à Bassilly et qui est peu fonctionnelle.

En créant des **maisons de villages**, on rapproche le citoyen des services communaux avec des permanences adaptées et des lieux de convivialité.

**Des associations locales** restent demanderesse de locaux qui sont de plus en plus difficiles à trouver, elles **pourront y être accueillies**.

Ce type d'équipement peut être **subsidé par la Région wallonne et la Fédération « Wallonie-Bruxelles »**.



### **Le PS défendra une accessibilité optimale des horaires.**

**1° en adaptant les heures d'ouverture des services communaux aux besoins des citoyens et en prévoyant des horaires d'ouverture décalés (en soirée ou le samedi).**

Les heures habituelles d'ouverture des services communaux nécessitent des adaptations en tenant compte des horaires spécifiques des citoyens qui pour la plupart travaillent hors de l'entité.

Des points locaux de décentralisation des services communaux peuvent être créés dans chaque village, près de la gare, au sein des deux cités de logements sociaux selon des horaires répondant aux besoins des habitants et concertés avec eux.



### **Le PS propose de faire de Silly une commune capable de relever le défi de la fracture numérique.**

**1° en généralisant l'usage de l'outil informatique et son accessibilité à toute la population.**

La fracture numérique existe. Pour les aînés, l'usage de l'informatique est compliqué sans apprentissage.

De plus en plus de services renvoient à l'usage des ordinateurs : Taxe on Web, déclaration d'accidents, organisation des vacances, consultation d'informations.

C.P.A.S. et Commune avec le Centre culturel, l'Agence locale pour l'Emploi et le tissu local doivent s'associer pour permettre au public de s'initier, ou de se perfectionner à l'usage de l'outil informatique.



### **Le PS fera de la motivation du personnel communal une priorité.**

**1° en assurant la formation continuée du personnel communal et en prévoyant un règlement de travail conforme au statut du personnel de la commune et du CPAS.**

Les réglementations sont en constante évolution, qu'il s'agisse du Règlement général de police, de la lutte contre les incivilités, des autorisations, de l'organisation de marchés publics. Le personnel communal doit pouvoir être formé pour être efficace.

A quelques exceptions près, Silly ne fait pas de la formation une priorité pour son personnel qu'il s'agisse des employés ou des ouvriers.

A la fin de la présente mandature, la commune n'a toujours pas finalisé un règlement de travail pour son personnel conforme au statut des agents locaux. Il en découle de notables différences entre agents, ouvriers ou employés du CPAS ou de la commune.

Cette absence de règlement est à l'origine chez certains de démotivation et/ou de dysfonctionnement au niveau du personnel.

La politique de recrutement, déléguée au Collège, n'est pas transparente. Il faut définir des critères clairs et précis lors des procédures de recrutement.

**Une bonne formation du personnel est source de motivation pour les employés communaux et d'efficacité pour les citoyens.**



***Le PS veut reconnaître les citoyens dans leur rôle actif et dans leur capacité à faire des propositions.***

***1°/ en associant les habitants aux décisions de la commune, en créant un budget participatif et en développant des conseils consultatifs de l'enfance, de la jeunesse, des aînés qui remettront des avis et propositions.***

Tous les 6 ans, les citoyens élisent leurs représentants chargés de gérer, de contrôler, de faire vivre la commune.

Bien souvent, les propositions d'habitants peuvent aider le Conseil communal dans le choix des priorités, des moyens.

**La création de Conseils consultatifs dynamiques est recommandée** pour permettre aux citoyens d'exprimer des avis et de développer des propositions.

Plusieurs communes du pays ont instauré **le budget participatif** qui associe les services communaux et les citoyens à la réalisation du budget en fonction des priorités (logement, mobilité, environnement, etc...).

Aujourd'hui, le Conseil consultatif des seniors ne génère pas de propositions.

Il n'existe pas de Conseil consultatif de l'Enfance et de la Jeunesse.



***Le PS veut faire de Silly une commune handicapés admis.***

***1°/ en garantissant l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite.***

Qu'il s'agisse des personnes âgées confrontées à des difficultés de déplacement ou de personnes à mobilité réduite, les services communaux ne sont pas accessibles en particulier ceux situés aux étages (retrait des sacs poubelles, d'attestations d'urbanisme ou de paiement de taxes, ...).

Il est impossible à une personne à mobilité réduite d'assister aux séances du Conseil communal, la salle étant au 2<sup>ème</sup> étage sans ascenseur.

**Des travaux prioritaires doivent être engagés pour faciliter l'accès des bâtiments et équipements communaux.**

***2°/ en encourageant l'accessibilité des événements culturels aux personnes atteintes d'un handicap moteur, aveugles, malvoyantes, sourdes ou malentendantes.***

La Commune est à l'initiative de plusieurs manifestations culturelles : le Printemps musical, le Théâtre au Vert, la Nuit de la Musique, le Parcours d'artistes.

Il s'agira d'indiquer clairement dans les dépliants de promotion si les spectacles respectent le label Access-I, permettant ainsi aux personnes porteuses d'handicap de pouvoir en toute connaissance de cause se rendre dans un festival ou une manifestation sans avoir de mauvaise surprise.

***3°/ en soutenant les associations sportives silliennes qui ouvrent leurs activités aux personnes handicapées.***

Il s'agira de leur apporter l'appui financier nécessaire leur permettant d'adapter le matériel en fonction des besoins spécifiques des personnes demanderesses.

***4°/ en organisant dans la salle « Silly Sports » des activités ouvertes aux personnes handicapées.***

Il s'agira de réserver des plages horaires et des activités handicapés admis dans la salle Silly Sports.



***Le PS veut développer la transparence et l'objectivité dans l'octroi des subsides ou d'aide matérielle aux associations.***

***1°/ en définissant des critères objectifs d'octroi de subsides aux associations locales et en leur garantissant un traitement équitable en matière d'aides services de la commune (salles, matériel, transport).***

L'octroi des subsides aux associations locales est dans la plupart des cas sans critères objectifs et sans concertation avec les intéressés.

Des subsides marginaux sont accordés aux fanfares, clubs locaux alors que certaines associations reçoivent des moyens considérables.

La mise à disposition de salles, de matériel, d'aide logistique ne repose que sur des données imprécises, peu transparentes.

D'importantes initiatives culturelles comme le Printemps musical ou le Théâtre au Vert sont à poursuivre, mais la gestion doit en être assurée de manière transparente (bilan financier, rapport d'activités consultables,...).



**Le PS veut redonner une place centrale à la pratique du sport dans l'entité de Silly.**

### **1°/ en dynamisant la salle « Silly Sports ».**

La pratique du sport marque la vie de tous les citoyens, elle génère des bienfaits pour la santé, renforce le lien social entre les habitants au-delà des classes d'âge et des villages.

Longtemps, le sport a été relégué au second plan des priorités communales.

Initiée par l'Echevin socialiste Roland PIECQ, une importante salle omnisports a enfin vu le jour.

Ce projet était attendu et a généré un grand enthousiasme des sportifs.

**Le Gouvernement wallon a réservé pour cet équipement un budget considérable de plus de 700 000 euros sur un montant de 1 404 200 euros.**

Malheureusement, le suivi du dossier s'est illustré par une gestion chaotique aboutissant à la défection d'entrepreneurs et à l'accumulation de retards.

**Plus de 18 mois de retard et cette salle n'est toujours pas opérationnelle, même si certains ont tout mis en œuvre pour l'inaugurer avant le 14 octobre 2012.**

A quelques semaines de l'ouverture de la session sportive pour certains clubs, ceux-ci ignorent les conditions d'usage de la salle et les conditions d'accessibilité.

La problématique du stationnement des usagers potentiels et des riverains reste entièrement posée.

C'est une nouvelle fois l'absence de prévisions qui l'a emporté.

Comment sera gérée cette salle ? Par une ASBL ? Par une Régie communale autonome ?

La commune est pourtant tenue d'établir **un plan annuel d'occupation et d'animations** garantissant l'accès à des activités de sport pour tous. Elle doit également mettre en place un **conseil des utilisateurs locaux** et définir des conditions qualitatives et quantitatives minimales.

## ***2° en développant les infrastructures de village.***

Si l'installation dans certains villages de petits équipements sportifs aura été opportune, **la gestion de ces équipements et leur encadrement font complètement défaut.**

Ouvrir ces équipements sans y assurer les encadrements nécessaires a conduit à la détérioration du matériel.

La commune se refusant à allier encadrement des jeunes et lieux de rassemblements, certains équipements sont devenus inaccessibles aux jeunes des villages concernés.

## ***3° en créant un terrain de football.***

Bien qu'à l'ordre du jour de nombreuses discussions, la création d'un terrain de football a été sans cesse reportée au point que les jeunes de SILLY qui pratiquent ce sport s'expatrient sur les terrains des communes voisines.

## ***4° en développant la pratique de la balle pelote.***

Alors que Silly dispose encore de plusieurs équipes, ce sport relancé grâce au dynamisme local, ne sait plus se pratiquer dans les villages d'Hellebecq et de Thoricourt. Les espaces réservés à son usage ont tout simplement été éliminés.



***Le PS veut renforcer le centre culturel, outil privilégié d'aide à la création et à la diffusion culturelles.***

Sous l'impulsion de son Président et de son équipe, le centre culturel de Silly connaît un bel essor.

**Depuis 3 ans, une place est enfin donnée à la création portée par les citoyens des villages.**

Les ateliers calligraphie, céramique, cuisine, danse africaine, danse orientale, dentelle, gravure, chant choral, improvisation théâtrale, mosaïque, petits artistes, photo, peinture, informatique, généalogie, écrivain public, dessin/BD, guitare permettent chaque semaine à plus de 200 personnes de sexe et d'âge différents de se retrouver, de créer, de reprendre confiance en eux et en leurs potentialités.

Ces ateliers méritent de disposer de locaux adaptés. Il faut donc reprendre le dossier de **création d'un centre culturel capable d'accueillir** ces ateliers et de disposer d'une **salle d'une capacité d'au moins 300 personnes.**

Le dossier présenté en son temps par la Commune au Ministère de la Culture, qui pouvait en subsidier sa création, a été rejeté pour cause d'inconsistance.

Il faut aussi cesser de lancer des initiatives culturelles, tous azimuts, exclusivement consuméristes.

Créé en 2003, le Centre Culturel de Silly a connu ces cinq dernières années un essor autour de 3 axes :

➤ **Le développement d'activités socio-culturelles au sein desquelles chacun peut créer, sortir de son isolement, donner du sens au projet culturel de la commune.**

➤ **La diffusion culturelle qui vise la participation du plus grand nombre.**

Pour faciliter l'accès le plus large, le Centre Culturel a maintenu une politique de prix accessible notamment à l'occasion du Festival franco-sillien qui a promotionné des groupes locaux, de la Nuit de la Musique qui a permis de valoriser nos talents, du Théâtre à l'École qui a sensibilisé les écoliers au respect des êtres humains, au droit à la différence.

➤ **Le Centre Culturel a accentué sa collaboration avec les associations locales** réalisant avec celles-ci un agenda commun et a contribué à renforcer ou à créer de nouvelles initiatives comme la relance de la Ducasse de Graty ou l'appui à la Fête de Thoricourt.

Le Centre adhère à l'asbl « **Article 27** », sur le thème « **La culture, j'y prends part** » en garantissant des réductions de prix d'achat des places aux manifestations et activités aux personnes bénéficiant d'une aide à l'insertion sociale et/ou professionnelle. Il adhère au réseau des autres Centres culturels et associations qui prévoient la même démarche.



**Le PS veut redynamiser la pratique des jumelages.**

Alors que la Commission européenne a adopté le programme 2007-2013 intitulé « L'Europe pour les citoyens » qui prévoit de :

- donner aux citoyens l'occasion d'interagir et de participer à la construction d'une Europe toujours plus proche, unie dans sa diversité culturelle et s'enrichissant de cette diversité ;
- forger une identité européenne, fondée sur des valeurs, une histoire et une culture communes reconnues ;
- améliorer la compréhension mutuelle des citoyens européens en respectant et célébrant la diversité culturelle, tout en contribuant au dialogue interculturel.

Silly a réplé les ambitions initiales de feu le Bourgmestre Henri SHOELING sur les communes normandes de Troarn et Sannerville et la cité toscane de San Miniato.

Si le jumelage avec les communes normandes conduit encore à des échanges entre citoyens des communes concernées, l'échange avec la Toscane se déroule dans

une relative opacité : qui se rend en Toscane ? pour quels projets ? à quelles conditions ?

Alors que nous pourrions favoriser avec ces communes les échanges de jeunes ainsi que la pratique d'un tourisme équitable, force est de constater que la pratique actuelle du jumelage a dévié de son projet initial.

Il a en outre complètement échappé au contrôle démocratique des citoyens. Aucun bilan n'est dressé. Aucune mise en perspective n'est tracée. Cette opacité laisse planer le doute sur le bien-fondé de ces initiatives. Seraient-elles devenues la chasse gardée de quelques élus ?





***POUR SILLY***  
***UNE COMMUNE SOLIDAIRE***  
***OU CHAQUE GENERATION***  
***A SA PLACE***



## DEVENIR UNE COMMUNE SOLIDAIRE OU CHAQUE GENERATION A SA PLACE



**Le PS veut faire de l'accueil de la petite enfance une priorité pour l'avenir.**

**1°/ en amplifiant et diversifiant l'offre de structures d'accueil pour mieux tenir compte des besoins des parents, en augmentant le nombre de places et en créant l'accueil d'urgence et des haltes garderie, tout en veillant à adapter les horaires aux parents-navetteurs.**

Avec une population de 943 enfants qui ont entre 2,5 ans et 12 ans, la commune de Silly offre une réponse importante en matière d'enseignement fondamental et primaire.

Pour l'accueil de la petite enfance, il y a un manque évident.

Nombreux sont les parents qui doivent chercher des solutions pour la garde de leurs enfants, qu'ils soient travailleurs, indépendants ou en recherche d'emploi.

Hormis quelques accueillantes conventionnées, Silly ne dispose pas de crèches, de maisons d'accueil et de rencontres parents-enfants, de halte-garderie.

A l'exception de la Maison d'enfants communale, d'un lieu d'accueil privé à Bassilly et du Service de garde d'enfants malades, Silly est mal équipé alors qu'il y va de l'avenir de sa population.

Or, près de 20 % de la population sillienne sont des familles monoparentales (dont près de 12 % de femmes seules) et près de 39 % des ménages sont composés de 3 à 4 personnes. Silly compte 1503 enfants âgés de 0 à 14 ans (chiffres 2011)

**2°/ en simplifiant la recherche de solutions d'accueil et d'inscription en créant une seule liste d'attente pour les milieux d'accueil subventionnés par la commune.**

Inscrire un enfant dans un milieu subventionné nécessite pour les parents de se doter de moyens financiers conséquents.

Avec seulement 12 accueillantes et deux maisons d'enfants, il est urgent de créer une liste d'attente et de nouer des partenariats avec les structures d'accueil des communes voisines.

66 places sont subventionnées par l'ONE et 101 places Petite enfance sont ouvertes à l'heure actuelle.



***Le PS veut reconnaître le potentiel des jeunes et leur permettre de se réunir, de pouvoir partager leurs souhaits, leurs interrogations et leurs loisirs.***

***1° en créant pour les adolescents une maison des jeunes (lieu de loisirs et de prévention) avec des activités décentralisées et encadrées par des animateurs.***

La Commune a toujours privilégié les activités de consommation pour les jeunes sans chercher à susciter leurs capacités créatives.

Rejetant jusqu'ici l'idée de création d'une maison de jeunes, ignorant le projet de mettre sur pied un Conseil consultatif des jeunes, la Commune a tout simplement nié le potentiel des jeunes de Silly. Hormis la participation sporadique à des concerts, les jeunes quittent l'entité pour se distraire ou pour disposer de services mieux adaptés à leurs besoins.

Les jeunes Silliens sont aussi concernés par les questions de contraception, de santé, d'assuétudes, des difficultés psychologiques, des problèmes scolaires. Rien n'existe pour eux dans l'entité : pas de club de village, d'équipe éducative itinérante, de centre de planning familial, ...

En créant une **maison de jeunes** articulée autour d'activités propres à chaque village, il est possible de faire du jeune un citoyen actif et responsable.

En 2008, 2.072 personnes avaient moins de 20 ans, soit 26 % de la population. Les 15 à 29 ans sont au nombre de 1334 (chiffres 2011).

***2° en développant des programmes permettant d'utiliser les infrastructures scolaires, sportives, culturelles ou de loisirs au maximum de leurs possibilités.***

Silly peut faciliter l'accès à ses infrastructures scolaires et sportives pendant les périodes de congés pour pratiquer un sport, une activité culturelle ou pour des activités de rattrapage scolaire, comme les ateliers « Echec à l'Echec ».

**Contrairement à d'autres communes voisines, Silly ne dépose pas de projet dans le cadre de l'opération « Été jeunes »** qui permet l'octroi de subsides aux partenariats commune-associations qui proposent des activités aux jeunes en période de vacances.

***3° en améliorant et en diversifiant l'offre de stages et d'activités pendant les week-ends, les vacances scolaires, les congés pédagogiques.***

L'offre de stages et d'activités pendant les congés scolaires aura fait l'objet d'une attention particulière des échevins socialistes.

Aujourd'hui, chaque service, chaque association met sur pied une activité en ignorant les initiatives prises par les uns et les autres, conséquence évidente de l'absence de concertation entre les promoteurs des projets et la commune.

**La commune doit jouer son rôle fédérateur en informant les parents de toutes les initiatives**, par exemple par une feuille d'infos reprenant toutes les activités de vacances.

Une attention particulière sera accordée **aux jours de congés pédagogiques** pendant lesquels nos enseignants sont en formation et au cours desquels les parents doivent trop souvent improviser des solutions.

Le franc succès rencontré par les activités mises sur pied par les F.P.S. lors des congés pédagogiques témoigne de l'impérieuse nécessité de trouver une solution abordable financièrement.

**4°/ en adaptant les horaires d'accueil aux activités parascolaires et extrascolaires et en encourageant l'aide aux devoirs.**

En tenant mieux compte des contraintes des parents qui travaillent hors de Silly, dont beaucoup à la capitale et en **prenant mieux en compte les difficultés des familles monoparentales**, il est urgent d'adapter les horaires et d'encourager l'aide aux devoirs à des prix démocratiques et qui ne se réduise pas à une simple garderie.



**Le PS veut défendre la qualité de l'enseignement fondamental et primaire, un défi pour l'avenir des futures générations.**

**1°/ en garantissant l'offre et la qualité de l'enseignement fondamental et primaire communal.**

Les Socialistes ont géré l'enseignement communal avec succès comme en témoigne le taux de réussite aux examens du Certificat d'Enseignement de Base.

L'accent prioritaire reste l'apprentissage du français, de l'orthographe, des mathématiques, pré-requis à toute évolution vers des niveaux d'enseignement secondaire et supérieur.

Une solide formation se complétera **d'une éducation à la citoyenneté** centrée sur l'apprentissage du fonctionnement démocratique des institutions (commune, province, région, état fédéral), sur la participation notamment aux journées de lutte contre le racisme et la xénophobie et de sensibilisation au 11 novembre et au 8 mai qui seront revalorisées et dynamisées de manière éducative et pédagogique.

L'école, socle de formation pour tous, assurera **les mêmes avantages à tous les enfants, notamment en matière de séjour en classes de mer, classes vertes ou classes de neige.**

Pour la prochaine mandature, une attention particulière devra être apportée à la communication, **au dialogue entre parents et enseignants.**

En effet, la Communauté pédagogique concerne les enfants et les enseignants mais aussi les familles.

***2° en encourageant dès le début de la scolarité la détection des troubles d'apprentissage et en proposant un soutien pédagogique adapté.***

L'analyse a montré que les troubles de l'apprentissage touchent de nombreux enfants.

Par le passé, ces enfants se trouvaient souvent pénalisés par leur manque d'attention à l'école et les parents étaient souvent dépourvus face à leurs difficultés.

**La détection de ces troubles doit être renforcée et les enseignants engagés dans un soutien pédagogique adapté doivent être soutenus.**

Une place particulière sera donnée au **dialogue parents-enseignants-services médico-pédagogiques** ainsi qu'à la formation continue des enseignants sur ces questions.

***3° en soutenant les pratiques pédagogiques qui permettent l'organisation d'activités différenciées afin de prendre en considération les besoins et les rythmes de chaque élève.***

Dans bien des cas, nos enseignants ont le souci de faire progresser tous leurs élèves au-delà des différences sociales, culturelles, éducatives.

En développant **un enseignement, un encadrement adapté aux besoins et au rythme de chaque élève, les enseignants favorisent l'égalité des chances et préparent au mieux l'entrée dans l'enseignement secondaire.**

De même, il conviendra de ménager un vrai temps de pause entre l'école et l'étude et de proposer un goûter sain et équilibré à chaque enfant.

Une attention particulière sera accordée **aux garderies** qui devront également favoriser le développement d'activités culturelles, artistiques, musicales et sportives. Les collaborations sont à encourager en ce domaine avec le Centre Culturel et les associations locales.

***4° en encourageant les expériences de classes d'immersion.***

L'avenir est à la maîtrise des langues dans un pays qui reconnaît la pratique de 3 langues et dans une Europe multilingue.

Bien des études universitaires ont montré combien l'absence de connaissance d'autres langues que la langue maternelle constituait un handicap majeur à la recherche d'un emploi et à la mobilité professionnelle.

**Silly a été pionnière en la matière sous l'impulsion des Socialistes en charge de l'école, cela doit se poursuivre notamment par les voyages, les stages linguistiques et les échanges** entre écoles du Nord et du Sud du pays.

Les jumelages avec les communes européennes pourraient aussi s'inscrire dans cet objectif d'apprentissage des langues.

### **5° en offrant aux enfants une alimentation saine et équilibrée dans les cantines scolaires.**

La « malbouffe » a gagné les écoles, l'obésité est une problématique majeure chez les enfants.

Silly a initié l'éducation à l'alimentation saine dans son école communale d'Hoves à travers la **mise sur pied d'un potager pédagogique**. Ce projet devrait être étendu à toutes les écoles de l'entité en associant prioritairement les producteurs locaux.

### **6° en garantissant un service de qualité pour les enfants et sécurisant les lieux d'accueil et leurs abords.**

A l'initiative de l'Echevine socialiste de l'enseignement, d'importants travaux de **rénovation** des écoles communales ont été réalisés dans tous les villages pour assurer un cadre d'épanouissement favorable à l'apprentissage.

Une attention particulière sera accordée à l'aménagement des cours de récréation, lieu de défoulement, mais également aire de détente qui doit être aménagée pour permettre de créer une transition entre le temps d'école et celui de l'étude.

Près de 900 enfants fréquentent les écoles communales, **les abords en partie sécurisés doivent être renforcés** notamment pour faciliter l'arrivée à l'école, à pied ou à vélo.



**Le PS se veut vigilant et prospectif en matière de lutte contre toute forme de paupérisation de sa population.**

Bien que Silly soit une commune présentée comme un espace privilégié de vie, il ne faut pas sous-estimer les signes indicatifs d'une certaine pauvreté rurale<sup>1</sup>:

#### **1) L'augmentation de la population vieillissante**

De plus en plus d'aînés aspirant à un cadre de vie plus calme viennent vivre à la campagne. Ils contribuent au renforcement du vieillissement de la population rurale. Or, les seniors constituent un groupe fragile important exposé au risque de pauvreté. Les plus vulnérables sont les femmes seules, les couples ne percevant qu'une seule pension.

L'offre de logement est de plus en plus inadaptée aux personnes âgées. Il manque des formes de logement novatrices et intermédiaires entre le maintien à domicile et le placement en institution.

#### **2) Les difficultés d'accessibilité**

S'approvisionner, effectuer des démarches administratives, se soigner prend souvent une journée entière pour les personnes sans véhicule personnel et tributaire des transports en commun quasi inexistant à Silly.

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le rapport « La pauvreté en milieu rural en Région Wallonne / ULG / CERA août 2011

L'absence de mobilité liée à une insuffisance de revenus, donc à un faible pouvoir d'achat, est facteur d'exclusion.

### **3) La rareté des équipements et des services**

Pour des raisons de rationalisation et d'économies d'échelle, les infrastructures publiques et privées, tant dans le secteur marchand que non-marchand se raréfient et se détériorent.

Les socialistes de Silly se sont battus pour le maintien d'un bureau de poste et contre la suppression de boîtes aux lettres rouges.

On ne peut que déplorer la perte du rôle social du facteur.

Les petits commerces d'alimentation (épiceries, supérettes, boucheries, boulangeries,...) sont en constante diminution. Plusieurs de ceux-ci ont fermé au cours de ces six dernières années privant les habitants à faible revenu et à mobilité réduite de l'offre dans des domaines aussi essentiels que l'alimentation ou les produits de première nécessité.

### **4) L'emploi**

Le milieu rural ne génère que peu d'emplois, ses structures (services publics, privés, commerces, etc...) sont de taille moindre que dans les zones à densité de population élevée.

L'emploi est instable, souvent non déclaré, aux horaires décalés.

Les parents, en particulier les mères de famille, doivent développer un véritable talent organisationnel pour assurer la garde de leur enfant, via des services professionnels et onéreux ou via la sphère privée quand cela est encore possible.

### **5) La difficulté d'accès au logement**

Bien que la superficie des surfaces bâties ait presque doublé en zone rurale en une vingtaine d'années, l'offre de logements est inadaptée à l'évolution démographique et aux besoins de la population. Elle est inadaptée en termes de :

- Qualité : insalubrité, perte énergétique, marchands de sommeil ou logements inadaptés pour les personnes âgées ou handicapées.
- Taille : manque de logements de petite taille pour les ménages isolés, car il y a une volonté d'attirer les familles en milieu rural.
- Prix : manque de logements à loyers modérés pour les personnes à faibles revenus.
- Localisation : logements trop isolés pour les personnes non motorisées.

### **6) La stigmatisation des personnes en situation de pauvreté**

La faible densité de population rurale et la relative proximité des résidents ruraux qui en découle ne permettent pas une vie aussi anonyme que dans les plus grandes villes, et offre un métissage des populations beaucoup plus faible. Le milieu rural est décrit comme très normé, la différence y étant perçue comme anormale. Les personnes en situation de pauvreté ont le sentiment de se mettre à nu lorsqu'elles doivent justifier leurs demandes d'aide sociale. Cette nécessaire transparence est accentuée par la curiosité et les jugements émis par les voisins parfois trop

incriminants, auprès desquels il faut également se justifier pour que ce mode de vie soit toléré, au point de devoir développer des mécanismes de camouflage pour conserver un minimum d'intimité.

La pauvreté ou l'appartenance à une famille stigmatisée (« loi du mauvais nom de famille ») est vécue comme une honte, synonyme d'échec ou de fainéantise, et aller de l'avant s'avère très difficile dans un milieu fortement stigmatisant.



**Le PS veut mettre en place une politique sociale respectueuse du droit à l'aide sociale et répondant aux besoins des plus fragilisés (ménages en difficulté financière, personnes âgées, isolées).**

**1°/ en continuant à développer les services de proximité au sein du CPAS : les repas à domicile en associant les producteurs locaux, la centrale de repassage, l'aide à domicile en prenant en compte les situations des personnes isolées et les familles monoparentales, l'aide à la mobilité avec Silly Service.**

Chaque commune du pays doit disposer d'un CPAS, celui-ci est régi par la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, diverses législations ont réactualisé la législation sur les CPAS.

**« Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine ».**

**Le CPAS est le dernier filet de protection** lorsqu'en fonction des parcours de vie, certains ont perdu leur emploi, leurs ressources, n'ont droit ni au chômage, ni à une pension décente, ou sont en attente d'un emploi (jeunes sortant des études).

Silly n'est évidemment pas comparable à certaines villes et communes du pays. Cependant, il existe bon nombre de concitoyens confrontés à des pertes d'emplois, des séparations, de deuil, du surendettement, de la détresse psychologique et qui ont besoin de bénéficier temporairement d'un soutien spécifique et approprié.

**L'aide sociale et plus généralement l'action sociale ont été et restent des priorités pour le PS.**

**2°/ en poursuivant la politique de rénovation de logements à loyer modéré.**

Parallèlement au constat de l'augmentation du prix de l'immobilier, l'offre publique de logements sociaux est insuffisante.

Ces dernières années, on a observé une hausse générale du coût du logement, que ce soit en termes d'achat ou de location, alors que les revenus n'ont pas proportionnellement augmenté. La part du budget destinée au logement a donc elle aussi augmenté. Le contexte de changement climatique et l'augmentation importante et durable des coûts énergétiques doivent être pris en compte dans la réflexion autour de la ruralité, d'autant que le taux de motorisation ainsi que les besoins énergétiques sont plus importants en milieu rural qu'urbain.

Les inégalités spatiales des prix fonciers obligent certains natifs à s'expatrier de leur localité pour pouvoir acheter ou louer un bien à un prix abordable.

Contrairement à d'autres CPAS, celui de Silly **n'a pas créé du logement social.**

Pour le logement social proprement dit, le CPAS renvoie à l'existence de logements sociaux gérés par **la Société Haute Senne Logement** ou **renvoie vers d'autres communes.**

Il y a ainsi une quarantaine de logements sociaux sur 2 sites : le Bol d'Air à Bassilly et la Clergerie à Hoves.

Toutefois, le CPAS a été à la base de la rénovation de 9 biens appelés **« Appartements à loyer modéré » , concept sillien !**

**Ces logements sont subsidiés par la Région Wallonne pour leur rénovation.**

Ces appartements sont loués entre 300 et 570 €/mois, calcul établi entre le prix du social et du marché à Silly.

Le CPAS a aussi acquis et rénove **une maison dite de transit. Elle pourra accueillir transitoirement des personnes dans des détresses passagères, par exemple, des victimes d'un incendie ou de violences familiales.**

Cette politique de logement appelée « ancrage communal » devra s'amplifier, la commune devant légalement atteindre un parc de logements publics de 10 %.

***3% en continuant à développer la formation des demandeurs d'emploi et leur insertion dans des projets locaux de service aux citoyens.***

La Commune compte, parmi les 7 autres communes qui lui sont limitrophes (Enghien, Lessines, Ath, Brugelette, Chièvres, Lens, Soignies), le taux de chômage le plus bas (8,5%).

Il convient d'encourager la formation des demandeurs d'emploi afin d'éviter qu'ils ne s'isolent davantage, se marginalisent progressivement par rapport aux exigences du marché du travail, n'acquièrent pas ou perdent les connaissances ou compétences utiles à leur réinsertion.

Des partenariats vont devoir être mis en place avec le CPAS, le Forem, la Maison de l'Emploi de Soignies et des opérateurs de formation de la région afin d'accompagner efficacement le demandeur d'emploi dans son parcours d'insertion.

Il faut également soutenir les demandeurs d'emploi qui souhaitent créer leur propre entreprise en les aidant dans leurs démarches, leur recherche de fonds et en leur fournissant toute l'information utile.



***Le PS veut encourager les espaces collectifs de convivialité et de rencontre et renforcer la solidarité entre les habitants en les incitant à développer entre eux des services d'échange et d'aide de proximité.***

La solidarité de proximité fait partie du bien vivre dans nos villages, certains ont besoin d'aide, d'autres sont motivés à en apporter.

Il ne s'agit pas de remplacer les services publics existants et indispensables tels ceux du CPAS mais à **favoriser les « réseaux d'échanges de services »** qui permettent à un nombre croissant de citoyens de bénéficier d'aides de proximité.

Une attention particulière sera accordée à la problématique du **déneigement** notamment en favorisant le partenariat entre la commune et les agriculteurs qui peuvent contribuer à l'entretien hivernal des voiries de l'entité.



***Le PS veut soutenir les commerces de proximité dans les villages, l'artisanat local, les producteurs locaux et les petites PME.***

***1°/ en réalisant une étude sur le plan communal sur les besoins de la population en termes de commerces de proximité ou d'artisanat.***

Silly est une petite commune, rurale, résidentielle et dont la population bénéficie globalement d'un statut socio-économique plus élevé que la moyenne régionale. Il s'agit d'une commune qui a enregistré une progression démographique suite à l'arrivée de nouveaux résidents. Mise à part son activité agricole, Silly ne se caractérise pas par un niveau d'activité économique significatif .

La commune se caractérise par la disparition de la plupart des commerces de proximité. Si une des causes de ce phénomène trouve son explication dans le développement de moyennes et grandes surfaces, il faut souligner le manque complet de soutien accordé par la Commune au commerce local, à quelques exceptions près.

***2°/ en accordant une prime au démarrage des commerces de proximité, en octroyant des réductions de taxes et en proposant de l'aide administrative aux PME.***

Il n'y a pas de politique encourageant l'installation de PME à Silly.

***3°/ en publiant un guide permettant de promouvoir la richesse artisanale et commerciale de la commune et en proposant des bons d'achat dans les commerces locaux***

Ce guide serait distribué gratuitement à tout nouvel habitant ainsi qu'aux touristes d'un jour qui viennent participer à des manifestations ou événements dans la commune.

**4°/ en organisant avec les petits commerçants une concertation sur les différents incitants qui pourraient améliorer le dynamisme commercial, en particulier en matière de diversification de l'offre, d'aménagement de l'espace public, de transport, de gestion des nuisances, de sécurité, de fiscalité, etc.**

Des initiatives peuvent être prises qui tiennent compte des besoins évolutifs des commerçants : valorisation dans le cadre de campagnes spécifiques (Journée à la ferme, Place aux enfants, Journée de l'artisan, braderie,...), balisage de l'accès aux commerces, association de commerçants.

**5°/ en créant des partenariats avec des entreprises d'économie sociale qui pourraient proposer des services d'aide de proximité pour les publics des seniors, des familles ou des personnes isolées rencontrant notamment des difficultés de déplacement (les achats et le transport des marchandises).**

Les entreprises d'économie sociale permettent de remettre au travail des demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Silly compte un faible taux de chômage (8,5%) par rapport aux communes avoisinantes. Cependant, une enquête menée par l'Agence locale pour l'Emploi a permis de déceler que les demandeurs d'emploi de l'entité préfèrent prioritairement retrouver du travail dans leur environnement immédiat.

La Commune doit encourager la création d'entreprises d'économie sociale qui répondraient à des besoins non couverts par les secteurs traditionnels de l'économie : services à domicile, services de proximité et d'aides diverses, petite enfance, transport et mobilité.



**Le PS veut encourager la création autour de la gare d'un noyau commercial mixte.**

Sachant que 40% de travailleurs résidants à Silly se rendent à Bruxelles pour travailler et 22% vont travailler dans l'arrondissement de Soignies, le PS veut encourager la création d'un noyau commercial ciblé afin de proposer aux navetteurs des services et commerces leur permettant de gagner en qualité de temps.

**1°/ en stimulant l'installation de commerces répondant aux besoins récurrents et diversifiés des personnes travaillant en dehors de l'entité et des étudiants se rendant chaque jour à l'école : pressing, cordonnier-serrurier, papeterie avec services de reproduction de documents,...**

Ce type de services n'existe pas au sein de la commune et oblige les habitants à se déplacer vers les autres communes limitrophes contraignant ainsi les familles à utiliser davantage leurs voitures.

Notons que la taille du parc automobile à Silly n'a cessé de croître ces dernières années et son évolution montre qu'il est nettement plus élevé que dans l'arrondissement de Soignies et qu'en Région wallonne. Parallèlement à l'augmentation du parc automobile, on observe une augmentation croissante de l'utilisation de l'énergie pour les transports, et principalement des produits pétroliers.

**2°/ en créant un espace multiservices : point poste, taxi social, services communaux décentralisés et accessibles aux heures de départ et de retour des navetteurs, distribution de sacs poubelles.**

Il s'agit de proposer des services qui facilitent la vie des habitants et qui calquent avec leur rythme de travail.

**3°/ en ouvrant une crèche communale aux abords de la gare.**

Les parents doivent souvent jongler avec leurs horaires des trains et ceux de leurs gardiennes. La qualité de vie des familles passe aussi par la recherche d'un meilleur équilibre entre temps de travail, déplacements et temps consacré aux enfants et au couple.

**4°/ en dotant le noyau commercial d'un service de garde de nuit et de week-end afin d'enrayer les actes de vandalisme dans et autour de la gare.**

La question de la sécurisation des abords de la gare est récurrente. Créer une zone d'activités en journée et assurer un service de garde en soirée et pendant la nuit permettrait d'enrayer le fléau du vandalisme et des vols commis sur le parking de la gare et dans la gare.





***POUR SILLY***

***UNE COMMUNE SOUCIEUSE***

***DE L'ENVIRONNEMENT ET***

***FAVORISANT L'ACCESSIBILITE***

***A DES LOGEMENTS DE QUALITE***



## **DEVENIR UNE COMMUNE SOUCIEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET FAVORISANT L'ACCES A DES LOGEMENTS DE QUALITE**



**Le PS veut créer une politique du logement énergique et audacieuse pour répondre au départ de nos jeunes et aux besoins des jeunes ménages et des aînés.**

**1°/ en organisant un service du logement qui informera des primes, des disponibilités locatives et d'achat.**

Se loger à Silly est devenu un défi.

Les logements à loyers modérés sont peu nombreux malgré les efforts du CPAS. Le Collège ne marque que peu d'intérêt à ces questions.

La spéculation immobilière, l'accessibilité de Silly par l'Autoroute A8 et la ligne de chemin de fer reliant Bruxelles-Tournai ont contribué à rendre l'achat d'un terrain difficile et la location inaccessible.

Il s'impose de créer dans un partenariat commune/CPAS un **service du logement** recensant l'offre, informant des primes, des aides à l'acquisition à la rénovation, à la location.

**2°/ en créant une régie foncière chargée d'acquérir des espaces en vue de la construction ou de la rénovation de logements qui tiennent compte de l'évolution de la population dont les aînés et les personnes à mobilité réduite.**

Une commune dynamique doit se doter d'une **Régie Foncière** pour gérer les biens communaux destinés à du logement et pour en acquérir en vue de leur mise en location à des conditions accessibles.

La question du logement a été marginalisée et ignorée par le Collège sortant. Seul le CPAS a acquis et rénové des logements destinés à des revenus modestes.

Le Code wallon du logement reconnaît la commune comme opérateur du logement, notamment en l'incitant à des collaborations avec le CPAS, la Région, les autres acteurs du logement, les sociétés de logement de services publics, les agences immobilières sociales, les partenaires privés.

Le PS préconise un programme bisannuel d'actions avec la Région Wallonne et le Fonds du Logement qui donne priorité à l'acquisition ou à la rénovation pour les jeunes ménages désireux de rester ou de venir vivre à Silly dans des conditions financières accessibles.

Un défi pour la politique locale du logement sera d'atteindre l'obligation de logements publics à hauteur de 10 % du parc immobilier.

Pour atteindre cet objectif, il y aura lieu de créer et de consolider un partenariat solide entre le CPAS, Haute-Senne Logement et le Fonds du Logement wallon, notamment pour l'acquisition et la rénovation d'immeubles.

***3° en favorisant le logement locatif et acquisitif pour les jeunes ménages et les personnes à revenus modestes et en permettant l'ancrage des jeunes dans la commune en favorisant leur accès à la propriété.***

Le schéma de structure a mis en évidence que les jeunes Silliens quittent l'entité confrontés au manque de logements accessibles. Par ailleurs, le coût des loyers empêche souvent les jeunes couples d'épargner la première mise de fonds nécessaires à un achat.

**A Silly, l'accès à la propriété est freiné par le prix élevé des immeubles et des terrains.**

Le départ des jeunes doit être une préoccupation pour la commune. L'achat d'un bien immobilier n'est pas évident particulièrement au moment de l'entrée dans la vie active.

La part du budget des ménages pour leur logement constitue plus du quart des revenus.

A cette difficulté, il faut ajouter l'allongement de la durée de vie qui ralentit la rotation des générations dans les maisons et le vieillissement de la population raréfie ainsi l'offre de logements disponibles.

**A l'instar d'autres communes, Silly peut développer un logement à loyer modéré pour jeunes ménages avec épargne foncière locale.**

Les logements tremplins favorisent ainsi l'installation de jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété.

Concrètement, une partie des loyers est restituée sous forme de ristournes si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal.

***4° en favorisant l'habitat intergénérationnel permettant le maintien à domicile des personnes âgées.***

Le vieillissement de la population cumulé aux départs des jeunes de Silly nécessite de repenser l'aménagement des maisons. Des corps de fermes doivent être réaffectés au logement pour faciliter la cohabitation entre des personnes âgées trop souvent isolées et des jeunes ménages en recherche d'un logement.

En 2011, plus de 22 % de la population était âgée de 60 à 74 ans.

***5° en prévoyant dans les ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté) l'obligation pour les promoteurs de co-financer des équipements tels que des plaines de jeux, des équipements sportifs et de loisirs...***

La Commune est tenue de donner un cadre légal à l'aménagement de son territoire.

3 ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté) sont prévues.

Si la législation permet l'acquisition de terrain par des entrepreneurs immobiliers, il est anormal que la qualité de la vie et la sécurité des habitants soient financés exclusivement par les services publics.

La Commune se doit de conditionner les autorisations à bâtir à une participation du promoteur à l'équipement public (voiries, éclairage public, espaces de rencontres,...).

En ne prenant aucune mesure visant à impliquer le promoteur à co-financer les équipements, elle favorise la spéculation immobilière et le seul enrichissement du détenteur d'une zone d'habitats.

### ***6°/ en créant une prime communale à l'isolation énergétique.***

Ce type de prime existe déjà dans certaines communes et contribue d'une part à augmenter la qualité du bien isolé, à participer à la défense de l'environnement et à la maîtrise des dépenses liées au chauffage.

### ***7°/ en permettant à chaque habitant d'accéder aux stations d'épuration collectives, à défaut d'octroyer aux particuliers une prime d'installation et une aide à la maintenance et à l'entretien.***

L'épuration des eaux usées est aujourd'hui une problématique majeure.

Dans notre commune, certaines zones d'habitat ne sont pas pourvues de stations d'épuration collectives. Les habitants concernés ont dû à leurs frais avec, le cas échéant, une prime de la région wallonne, installer des stations d'épuration individuelles. Il y a donc discrimination selon le lieu où l'on habite.

Le PS propose d'octroyer aux habitants concernés une prime à l'installation d'une station d'épuration individuelle et d'intervenir dans sa maintenance et son entretien.

Partout où cela est possible, la Commune devra favoriser l'installation de stations d'épurations collectives.

### ***8°/ en facilitant l'achat groupé d'énergie (mazout, pellets, ...) par les citoyens en vue d'en réduire le prix.***

Le coût des énergies connaît ces dernières années des montées vertigineuses qui déstabilisent les budgets des ménages, mais aussi des communes.

Si les chèques mazout proposés par les Socialistes au niveau fédéral aident à amortir les dépenses, cela reste insuffisant (168 personnes ont bénéficié en 2011 du Fonds mazout à Silly).

Plusieurs communes ont négocié des achats groupés qui contribuent à diminuer les dépenses d'énergie des ménages et de la commune et qui facilitent l'accès pour tous aux énergies à des prix plus abordables.

**9% en réduisant la consommation énergétique des bâtiments et des équipements communaux en investissant dans des travaux d'isolation et dans des systèmes de chauffage modernes et performants.**

Le budget communal est particulièrement grevé par les dépenses énergétiques liées aux bâtiments et équipements communaux.

Avec l'aide de la Région wallonne, la commune a commencé des travaux d'isolation et d'adaptation de chauffages modernes. Ceux-ci sont à amplifier. Il revient en effet à la commune de montrer l'exemple en matière de réduction des dépenses.



**Le PS veut faire de la propreté une condition essentielle de vie et de respect entre les citoyens.**

**1% en améliorant la propreté et l'entretien des rues, des fossés, des quartiers.**

Une commune sale ne contribue pas au respect de ses habitants.

Silly fut épinglé pour les déchets clandestins, les fossés souillés, l'abandon d'encombrants dans les bois.

Cette propreté est à garantir par les services communaux.

Avec IPALLE, la commune a créé une déchetterie dont il faudrait souligner le caractère exemplaire auprès de la population et développer davantage les pratiques de triage et de compostage.

**2% en luttant contre les incivilités.**

Le travail de l'agent « sanctionnateur » n'est pas suffisamment connu. Il en est de même de l'éco-conseiller.

Malheureusement, les mesures prises restent insuffisantes, il y va aussi de la responsabilité citoyenne.

Au-delà de la sensibilisation aux bons comportements, il faut lutter efficacement contre les incivilités.

En 2011, la police locale est intervenue à l'échelon de la zone pour 433 faits liés aux infractions en matière d'environnement et 330 faits de vandalisme.

Depuis 1999, un article 119 bis est inséré dans la nouvelle Loi communale afin de permettre aux communes de prendre **des sanctions administratives** en cas de non-respect du règlement général de police. Cela peut concerner les dépôts clandestins ou le tapage nocturne.

Le Bourgmestre qui dispose d'un large pouvoir de police ne s'est pas attaqué à la lutte contre les habitations insalubres alors que la Loi lui permet d'ordonner la réparation, l'évacuation, l'inhabitabilité voire la démolition des biens concernés.

Nous recommandons aussi, le nouvel instrument de revalorisation du logement pris en application du Code Wallon du logement : la réquisition de logements inoccupés et laissés volontairement sans occupation.





***POUR SILLY***

***UNE COMMUNE CONVIVIALE***

***OU CHACUN PEUT Y VIVRE***

***ET S'Y DEPLACER***

***EN TOUTE SECURITE***



## **DEVENIR UNE COMMUNE CONVIVIALE OU CHACUN PEUT Y VIVRE ET S'Y DEPLACER EN TOUTE SECURITE**



**Le PS veut favoriser le cheminement des piétons et cyclistes dans l'entité, adapter les trottoirs et les pistes cyclables avec une attention particulière à la gestion des déplacements vers et depuis les écoles.**

### **1°/ en luttant contre l'insécurité routière.**

Par son étendue, par ses caractéristiques paysagères, patrimoniales, la commune est traversée chaque semaine par des cyclotouristes, des piétons.

Des parents accompagnent leurs enfants qui rejoignent l'école ou des lieux d'activités.

Malheureusement, l'espace public reste insécurisé en bien des endroits, les récents accidents avec décès de piétons en témoignent.

Silly a un besoin urgent d'un plan de mobilité équilibré entre les transports motorisés et les déplacements pédestres et cyclistes.

Il y a lieu également d'identifier et de prévoir sur les chemins des « zones refuges » qui permettent le passage des véhicules qui se croisent.

En **2010**, les contrôles de vitesse ont été de **60.199** dans la zone Silly-Dendre. En **2011**, ceux-ci sont retombés à **41.818**.

**3.080** PV ont été dressés (7,36 %) et **85** retraits de permis de conduire ont été effectués.

En **2009**, la police locale a procédé à **866** contrôles alcoolémie. En **2011**, à **2.668**, dont **226** supérieures à 0,35 (8,47 %) et **119** retraits de permis de conduire (4,46 %) ont été effectués.

Ces chiffres montrent que l'insécurité routière renvoie à la nécessité de disposer d'un **plan de mobilité douce** et invite les conducteurs à adopter une attitude plus responsable.

En vertu de l'article 135 § 2 de la nouvelle Loi communale, **la commune est tenue d'une obligation de sécurité sur toutes les voiries traversant son territoire, communales, provinciales, régionales** (sauf autoroutes et privé) ouvertes à la circulation du public.

**2°/ en identifiant avec les habitants et la police les zones dangereuses en matière de sécurité routière et en mettant en place un plan d'action adapté : sécurisation des tronçons et carrefours critiques, meilleure signalisation, radars, déploiement de surveillants habilités, campagnes de prévention.**

L'insécurité routière caractérise aussi Silly et demande une triple réponse :

- l'aménagement des tronçons dangereux ;
- la prévention des accidents par une sensibilisation des conducteurs mais aussi des cyclistes et des piétons. La journée de la mobilité doit être développée ;
- la limitation de la vitesse à 50 km/h sera étendue dans les zones d'habitat dense (rues de Grammont, Warissaert, de la Procession, Docteur Dubois, de la Station, etc...) ;
- le travail de la police adapté pour qu'au-delà des recommandations, les contrevenants qui mettent la population en danger soient verbalisés.

L'identification des problèmes se fera au sein de l'**Observatoire de la sécurité** qui associe la commune, la police, et les représentants des villages.

### ***3°/ en favorisant la cohérence de la mobilité.***

Il revient à la commune de réunir les responsables de la SNCB et des TEC afin que s'établisse une réelle cohérence dans le choix des heures d'arrivée et de départ des transports en commun, notamment pour les correspondances train-bus.

Le parking de la gare doit être agrandi et sécurisé.

La cohérence de la mobilité intégrera également la mobilité douce pour sécuriser les déplacements à vélo et à pied au sein de l'entité.

### ***4°/ en développant une navette communale entre le centre de Silly et les villages environnants (les jours de marché, lors des fêtes et d'événements locaux, aux heures scolaires et pendant les activités de vacances.***

La Commune de Silly est composée de 8 villages éloignés les uns des autres, d'un centre où se concentrent les commerces, les services publics, les lieux de divertissement et un marché hebdomadaire.

Pour les aînés et les personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas d'un moyen de transport, il n'est pas possible de rejoindre certains points clé de la commune.

**A l'initiative de la commune, en concertation avec les TEC, une navette peut être mise en place le dimanche jour du marché, mais aussi pour rejoindre des équipements ou des événements locaux.**



***Le PS veut organiser des concertations entre les agriculteurs, les forestiers, les chasseurs et les habitants afin d'établir une charte du « bien vivre ensemble à la campagne ».***

L'évolution de Silly se caractérise depuis une vingtaine d'années par l'arrivée de nouveaux habitants attirés par le côté paysager de la commune, le sens festif des habitants, la qualité des activités scolaires et du Centre Culturel.

Le développement de l'espace rural, au travers du tourisme, de l'extension d'activités commerciales ou encore de l'accroissement de l'habitat peut entrer en concurrence avec le bâti existant et la fonction agricole ou forestière.

Il convient de trouver un équilibre le plus juste possible entre les différentes fonctions afin qu'elles coexistent le mieux possible.

La population ne souhaite pas voir la commune devenir une cité dortoir et il est primordial de préserver le caractère rural et convivial des villages qui composent Silly.

Il est alors nécessaire d'établir des **règles de vie dans le respect mutuel des activités agricoles, forestières et du désir de vivre en bonne entente à Silly**, et ce dans le cadre d'une charte du « bien vivre ensemble à la campagne ».



**Le PS veut développer le tourisme rural par l'aménagement d'itinéraires balisés et l'entretien des chemins agricoles.**

L'importance de la dimension du tourisme rural n'a pas échappé aux autorités régionales et provinciales qui veulent aider à le développer.

Faire découvrir notre commune pour son patrimoine paysager se complète opportunément par la découverte de ses produits du terroir, ses sites historiques et ses événements.

Le PS veut promouvoir le tourisme rural respectueux de son patrimoine paysager et de ses habitants :

**1°/ en établissant, en collaboration avec le Syndicat d'Initiative, un programme communal de développement et de valorisation du tourisme qui devra d'une part déterminer quels sont les points d'attraction majeurs à valoriser et d'autre part, quels sont les publics visés afin d'en cibler au mieux la promotion.**

Silly doit se doter d'un programme de développement précis du tourisme rural afin d'en mesurer les effets bénéfiques sur le plan des commerces, mais aussi d'en prévenir les nuisances (incivilités diverses dans les sentiers, bois environnants, bâtiments historiques). Il s'agit de mettre en place un tourisme encadré et d'éviter que Silly ne devienne un simple lieu que l'on consomme (rallye pédestre, rallye auto, rallye moto,...) sans retour bénéfique pour la population, ses commerces, ses artisans et ses producteurs locaux.

**2°/ en organisant au sein du syndicat d'initiative une cellule chargée d'informer les acteurs locaux sur la structuration du secteur, les législations applicables, les subsides et les aides possibles.**

Le tourisme est un axe potentiel de création d'emplois, de ressources financières pour les petits commerces et de stimulation de l'esprit d'entreprise pour toute personne soucieuse de se lancer dans une activité d'accueil de touristes ou de vacanciers.

**3°/ en sensibilisant les acteurs locaux en contact avec le public et les habitants à l'accueil des touristes (chambre d'hôtes) et en s'assurant, lors de l'organisation d'événements, de leur bonne information afin qu'ils puissent proposer des services appropriés aux touristes venus pour l'occasion.**

Il s'agit d'encourager les accueillants touristiques à proposer un service de qualité permettant de renforcer l'image du bien-vivre à Silly et incitant les visiteurs à respecter les lieux et les usages.

**4°/ en développant un tourisme vert en renforçant le réseau d'itinéraires de promenades, de randonnées et de découvertes du patrimoine et en installant à proximité de la gare un service de location de vélos.**

Il faudra progressivement mettre en place des dispositifs de découverte de Silly qui encouragent l'axe train-vélo plutôt que celui de voiture-vélo. Il s'agira d'identifier et de valoriser les réseaux d'itinéraires continus de promenades en lien avec les gares ou les transports de bus.

**5°/ en développant, en collaboration avec l'associatif, les cercles d'histoire ou les associations naturalistes des visites thématiques et guidées.**

Silly est connue pour son potentiel associatif. Il s'agit donc de l'associer à la valorisation historique, culturelle, patrimoniale et naturaliste des lieux.



**Le PS veut encourager la création artistique en associant les artistes locaux à l'aménagement et l'embellissement des lieux publics.**

Silly regorge de talents, en témoigne le succès du Parcours d'Artistes et des expositions présentées par le Centre Culturel.

Ce potentiel créatif peut être mis au service de l'aménagement et de l'embellissement des lieux publics.

Nos sculpteurs de « Sites en Ligne » pourraient ainsi contribuer à la décoration de nos voiries et de nos espaces verts.

A l'instar d'autres communes, nous pourrions **réserver 2 % des budgets consacrés** à la construction ou à la rénovation de biens communaux **pour y intégrer des œuvres d'artistes** sélectionnés sur la base d'un concours aux critères objectifs.



**Le PS veut garantir pour tous le droit à la sécurité.**

**1° / en faisant de la fonction de police de quartier une priorité.**

Il y aura lieu de prévoir un référent policier pour chaque village de l'entité capable de conseiller les citoyens, d'être à l'écoute des demandes, d'assurer le suivi des victimes.

Le référent pourra se voir épauler de gardiens de la paix et de surveillants habilités centrés sur le travail de prévention.

Le travail de médiation en cas de conflit de voisinage sera renforcé.

Le personnel accordera une attention particulière au travail de prévention à destination des personnes les plus vulnérables (personnes âgées, enfants, ...) en vue de lutter contre les vols à la ruse, le racket, la détérioration des espaces de jeux et de loisirs.

### ***2°/ en multipliant les actions d'information et de sensibilisation en matière de techno-prévention.***

La commune de Silly a connu ces derniers mois une recrudescence des cambriolages.

Des signes extérieurs de richesse laissant témoigner d'un certain niveau de vie dans la Commune encouragent les cambrioleurs à penser que voler à Silly est rentable.

Sur cette question, le collège n'a pas souhaité communiquer.

**Par ailleurs, alors que le Bourgmestre refuse l'augmentation du nombre de policiers au cadre de la zone « Silly et Dendre », la police ne peut assurer une présence suffisante.**

Notre police locale dispose cependant d'une excellente maîtrise de la « **Techno-prévention** » et peut conseiller valablement les citoyens sur les mesures techniques, organisationnelles ou technologiques permettant de se prévenir des cambriolages.

Cette dimension de police de proximité est à accentuer.

## **CAMBRIOLAGES**

<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
26	46 (+ 76,93 %)	28 (- 39,13 %)	48 (+ 71,43 %)

## **LES CAMBRIOLAGES ET TENTATIVES DANS LA ZONE SILLY-DENDRE**

<u>2007</u>	<u>2011</u>
194	217



## LE SAVIEZ-VOUS ?



### SILLY NE DISPOSE PAS



#### **d'un Plan zone protégée en matière d'urbanisme**

Le plan permet de visualiser des données chiffrées de manière conviviale grâce à une cartographie interactive simple d'accès (zones d'urbanisme, superficies, zones protégées, etc...)



#### **d'un Plan communal de Développement rural**

Ce plan intègre les zones inondables, les décharges, la topographie, les zones d'intérêt touristique ou écologique, il constitue l'outil clé du développement rural.

Sa réalisation est subsidiable par la Région wallonne.



#### **d'un Règlement général sur les bâtisses en site rural**

Ce plan se réalise avec l'aide de la Fondation rurale de Wallonie.



#### **d'un Règlement communal d'urbanisme**

Ce plan concerne les manières de construire des bâtiments, les voiries, les espaces publics, leurs abords respectifs ; il doit se conformer au règlement régional d'urbanisme, ou ne peut y déroger que selon les formes prévues par le Code.



## **d'un Plan communal d'aménagement**

Il doit être réalisé d'initiative ou dans les délais imposés par le Gouvernement, il est adopté par le Conseil Communal.

Le plan est élaboré après examen du schéma de structure Communal, du plan communal de mobilité.

**La commune de Silly a adopté la première phase de son schéma de structure** qui est un document d'options d'aménagement pour le futur, il intègre l'analyse de nombreuses données.

**L'autorité communale l'adopte et doit s'y conformer.**



## **d'un Plan Communal de Mobilité.**

Le Plan communal de Mobilité (PCM) est un document de planification de la mobilité à l'échelle d'une commune.

Il poursuit des objectifs d'amélioration de l'accessibilité et de la mobilité, de la sécurité routière et du cadre de vie sur le territoire concerné.

**En matière d'accessibilité et de mobilité, il s'agit :**

1. d'organiser un système de déplacements cohérent pour les personnes et les marchandises dans la commune ;
2. il doit être multimodal, hiérarchisé et correctement signalé ;
3. d'offrir une réponse en terme d'accessibilité aux pôles d'activité principaux, pour tous, notamment pour les personnes à mobilité réduite ;
4. de favoriser la marche à pied, le vélo et les transports collectifs, d'encourager l'intermodalité et un usage plus rationnel de l'automobile ;
5. de contribuer à localiser au mieux les lieux de vie et d'activités, en favorisant la mixité des fonctions.

**En matière de sécurité routière,** le PCM a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents de la route.

**En matière de qualité du cadre de vie,** les objectifs sont :

1. d'améliorer la convivialité des espaces publics et d'y favoriser le développement d'activités dites « de séjour » (vie locale) ;
2. de diminuer les nuisances environnementales (bruit, pollution atmosphérique, ...)



## d'un Plan Communal d'Urgence et d'Intervention

Ce plan obligatoire prévoit l'organisation des secours en cas de catastrophe ou d'accident majeur. Il associe les services d'incendie, d'aide médicale urgente, de police et doit être coordonné par le Bourgmestre.

Silly a été confronté à des inondations, voit son territoire traversé par les lignes de chemin de fer Bruxelles-Tournai, l'Eurostar et pour lesquelles il convient de prévenir les risques d'accident .

D'importants rassemblements s'y déroulent également comme le Tractor Pulling, des Festivals et des concerts, etc... qui peuvent générer le déclenchement de pareil plan.





***TOUS POUR SILLY***

***VOTRE QUOTIDIEN, NOTRE PRIORITE***

***Avec quels moyens ?***



## ET AVEC QUELS MOYENS ?



***Le PS défendra une gestion financière stricte mais soucieuse de répondre aux besoins les plus prioritaires des citoyens***

L'état des finances communales, les projets soutenus laissent clairement apparaître des déséquilibres qui illustrent l'absence de vision du collège.

Si le budget communal 2012 laisse apparaître des dépenses pour 7.338.455 euros et des recettes pour 7.093.093 euros annonçant un déficit à l'exercice propre de 266.115 euros, celui-ci a pu être comblé par les réserves constituées par les exercices antérieurs.

### **Faut-il en conclure que la situation financière est saine ?**

Nullement, la situation est artificielle, la gestion de la commune fait l'impasse sur des besoins essentiels :

- pas de politique communale du logement, à l'exception des initiatives propres du CPAS ;
- pas de politique sociale ou familiale, la commune s'en décharge complètement sur le CPAS ;
- pas de politique d'emploi au sein même de la commune. Si 15 agents statutaires prestent des horaires complets et 5 des horaires incomplets, la commune a dû recourir aux moyens régionaux pour engager 57 agents APE dont 23 avec des prestations complètes ;
- pas de politique d'insertion socio-professionnelle, les moyens alloués à l'Agence locale pour l'Emploi stagnent empêchant le développement d'un outil clé pour la réinsertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi et des jeunes en stage d'insertion;
- en matière de jeunesse, les projets d'encadrement des jeunes via une maison de jeunes, ou le travail de prévention et d'accompagnement de nos adolescents dont la nécessité est criante ne sont pas prévus au budget.

Les subsides du Centre culturel dont les activités vont sans cesse en augmentation sont détricotés au profit d'asbl dont la gestion est opaque qu'il s'agisse de Culture et Loisirs qui bénéficie de 42 720 € ou du Slow Food qui se voit octroyer une aide de près de 100 000 euros dont 25 000 euros de frais de déplacement et de séjour pour du personnel communal et des mandataires et 23 000 euros de frais de réception et de représentation.

Ces masses budgétaires allouées par la commune dans un cadre totalement imprécis contrastent avec les moyens dérisoires qu'elle accorde aux associations culturelles et aux fanfares.

Le cadastre des subsides tant attendu n'est toujours pas réalisé. Il en est de même des critères d'octroi précis des aides financières et matérielles.

C'est bien un budget qui nie les priorités de la jeunesse qui représente un quart de la population, qui ignore les demandes des aînés, qui occulte les besoins en enseignement, en sécurisation de l'espace public, en mobilité.

### **Silly, la commune où il fait bon vivre, pour combien de temps encore ?**

Silly devra prendre en considération :

- ↗ frais de chauffage (+ 25 %)
- ↗ dépenses de personnel (+ 2 %)
- ↗ transferts (Zone de police / Service Incendie, dotation CPAS)
- ↗ taux emprunt (+ 3,5 %)

La nouvelle équipe mayorale devra faire des choix budgétaires pour faire face à l'augmentation de ces dépenses et devra faire preuve de créativité pour mieux répondre aux nouveaux besoins de sa population qui bouge, change et se diversifie.

## ***Osons innover pour faire de SILLY une commune moderne, conviviale et tournée vers l'avenir***



# Liste **2**

